

## 2018\_CT2\_068

### **OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Evénements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2018 - Open de tennis du Pays d'Aix et Ironman 70.3 du Pays d'Aix**

---

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël - PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive  
Sports

■ Séance du 8 février 2018

07\_1\_03

### ■ Evénements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2018 – Open de tennis du Pays d'Aix et Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien de la Communauté du Pays d'Aix à des épreuves sportives internationales a permis d'attester de l'ambition d'une politique sportive au service du plus grand nombre.

Celle-ci s'appuie sur des manifestations sportives d'exception qui suscitent tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives.

Le Territoire du pays d'Aix souhaite participer en 2018 au soutien de deux événements sportifs majeurs : l'Open de tennis du Pays d'Aix et l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix.

#### L'Open de tennis du Pays d'Aix :

La 5ème édition de l'Open du Pays d'Aix - Trophée Caisse d'Epargne CEPAC est un tournoi de niveau international qui se déroulera du 7 au 13 mai 2018. Il constitue une excellente préparation des joueurs, 15 jours avant Roland Garros.

En 2018, il sera doté d'un prix de 150.000 \$ (cent cinquante mille dollars) + hébergements, soit 25.000 \$ d'augmentation par rapport à l'édition 2017, et sera en mesure d'attirer des joueurs classés entre la 50ème et la 200ème place au classement ATP.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club Aixois, qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la FFT et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Quelques chiffres :

- 28 juges de lignes, 50 ramasseurs de balles, 3 arbitres de chaises, 32 joueurs de simple, 16 équipes de double, 10 personnes dédiées à l'entretien des courts en terre battue ;
- 2400 places assises sur le court central (tribunes gratuites et places de loges VIP);
- 350 nuitées réservées pour l'accueil des joueurs et des officiels, 3 sites de restauration
- un village VIP de 500 m<sup>2</sup>, une zone commerciale de 150 m<sup>2</sup>.

Par son nom « Open du Pays d'Aix » et son logo, l'Open du Pays d'Aix est très étroitement associé à l'image du Territoire du Pays d'Aix et le succès des quatre premières éditions encourage le Territoire du Pays d'Aix dans sa volonté de communication liée à cet événement.

Le succès de cette rencontre sportive dépend très largement de son audience dans les médias classiques, presses écrite et audiovisuelle. AB2M mettra en place un plan média important :

- 1500 exemplaires du programme officiel, 2000 gazettes, 2000 flyers, affichage sur les réseaux Muppy et Decaux de la ville d'Aix-en-Provence, sur les bus de la ville, chez les commerçants et dans les clubs de tennis de la Ligue,
- pour ce qui concerne la presse écrite locale, un partenariat sera conclu avec la Provence, partenaire officiel et pour la presse spécialisée avec Grand Chelem, Tennis Info (FFT), Tennis Magazine, TOUTMA,
- pour les radios, ce sont Nostalgie (partenaire officiel) , Radio Star, NRJ, Chéri FM et France Bleu, pour assurer la promotion en amont et couvrir la compétition.
- en ce qui concerne la TV, diffusion dans le monde entier des matchs en direct avec la chaîne de live streaming, en partenariat avec l'ATP Tour. Un partenariat privilégié avec la chaîne Eurosport est en cours de validation. Au niveau local, les chaînes France 3 et Azur TV couvriront l'événement.
- pour l'internet avec la création d'un site : [www.opendupaysdaix.com](http://www.opendupaysdaix.com).
- Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram.

#### L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix :

La Communauté du Pays d'Aix, puis le Territoire du Pays d'Aix, ont déjà soutenu les sept premières éditions de l'«Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix» entre 2011 et 2017.

La société Ironman France organisera le 13 mai 2018 la huitième édition de «l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix», qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France.

Quelques chiffres de l'édition 2017 permettent de constater l'impact de cette manifestation sur le territoire :

- 2151 athlètes inscrits (88% d'athlètes hommes et 12% d'athlètes femmes), 50 équipes relais,
- 50 nationalités représentées (France, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Allemagne, Belgique...),
- 146 femmes au départ de l'Irongirl de 8 nationalités différentes,
- 177 enfants au départ des différentes épreuves de l'Ironkids,
- 2500 m<sup>2</sup> d'Expo Village (20 exposants) sur le Cours Mirabeau pendant 3 jours et 7.500 visiteurs,
- plus de 1000 volontaires assurant le succès de l'événement,
- Les retombées médiatiques :
  - 29 journalistes ou photographes accrédités pour 13 médias différents ;
  - Presse écrite : parutions dans La Provence, parutions dans le Journal du Centre, Le Progrès, Le Dauphine, Fight Sport, La Marseillaise, Aix-en-Provence le mag, la presse spécialisée Trimag, Triathlete Magazine et Santé Sport Mag ;

- Presse web : Facebook ( 749.576 personnes atteintes entre le 7 et le 21 mai 2017), parution dans aixeninfo.fr, Go-met.com, Racing-i.com, dans la presse spécialisée Trimax Hebdo, Trimag, Triathlete Magazine, Trimes, Blog d'athlètes sous forme de communiqué de presse ou de récit de course ;

- Radio : annonces publicitaires sur RTL2 ;

- TV : 26 minutes sur la chaîne l'Equipe, 26 minutes sur Canal + Sports, 3 minutes dans le 19h de France 3 Provence Alpes...

- Les retombées touristiques :

- 46,6% des athlètes ont été à l'hôtel, soit 850 athlètes dont 83% de ces athlètes étaient à moins de 5 km de la zone d'organisation ;

- 33% des athlètes sont restés 3 nuits, 28% 2 nuits, 25% une nuit et 9% 4 nuits ;

- 26% des athlètes sont venus seuls, 24% avec une personne, 18% avec deux accompagnants, 11% avec trois accompagnants, 20% sont venus à quatre ou plus ;

- 95% des athlètes sont satisfaits de la ville d'Aix-en-Provence.

L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix en 2017 se déroulera de la façon suivante :

I- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,

II- une épreuve de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser plusieurs communes du Territoire du Pays d'Aix avec une arrivée sur Aix-en-Provence,

III- une épreuve de course à pied (21,1 km) qui s'achèvera sur la Rotonde à Aix-en-Provence.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Ironman France souhaite organiser et promouvoir le 7<sup>ème</sup> «Ironkids du Pays d'Aix» qui se déroulera le samedi 12 mai 2018 à Aix-en-Provence. L'Ironkids a pour objectif de fédérer les enfants de 5 à 13 ans autour d'une épreuve sportive de type courses à pied de différentes distances selon l'âge des participants.

Au regard de la promotion du territoire, des retombées économiques, et de la valorisation du sport de haut niveau qu'apportent ces deux grandes manifestations, le Territoire du Pays d'Aix souhaite poursuivre son soutien à leurs organisations en passant des marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2018 pour des montants prévisionnels de : 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix et 135.000 € TTC pour l'Open de tennis du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

|                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>013-200054807-20180208-2018_CT2_068-<br>DE<br>Date de télétransmission : 20/02/2018<br>Date de réception préfecture : 20/02/2018 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 24 janvier 2018.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'organisation des manifestations Ironman 70.3 du Pays d'Aix et Open de tennis du Pays d'Aix en 2018 sur le Territoire du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Est approuvé le lancement de marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2018 pour des montants prévisionnels de : 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix et 135.000 € pour l'Open de tennis du Pays d'Aix.

**Article 3 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer l'ensemble des documents y afférent.

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Evénements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2018 - Open de tennis du Pays d'Aix et Ironman 70.3 du Pays d'Aix**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 90 |
| Votants                      | 75 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 75 |
| Majorité absolue             | 38 |
| Pour                         | 75 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180208-2018\_CT2\_068-  
DE  
Date de télétransmission : 20/02/2018  
Date de réception préfecture : 20/02/2018